



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 18 mars 2024 à 19h30 aux bureaux temporaires de la Municipalité sis au 628, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. DM -2023-220

Adresse: 357, chemin du Lac Manitou Sud
Matricule 3701 21 6446

Objet : Autoriser les éléments suivants;

Afin de permettre aux propriétaires du 357, chemin du Lac Manitou Sud de diminuer la profondeur du chalet à construire de 7 mètres à 5,5 mètres car le terrain est pentu. (lots 6112883 et 6111200

2. DM-2024-003

Adresse : 537, chemin Lacasse
Matricule : 4003 09 1099, lot 6 111 781

Demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un nouveau bâtiment, dans la zone de non-constructibilité de 20 mètres, Règlement de construction no 2013-057, article 52.

Extrait : SECTION 10

IMPLANTATION DES BÂTIMENTS À PROXIMITÉ DES LACS ET COURS D'EAU À DÉBIT RÉGULIER

ARTICLE 52 GÉNÉRALITÉ

Tout nouveau bâtiment principal ou complémentaire doit respecter une distance minimale de 20 mètres calculée à partir de la ligne des hautes eaux.

L'implantation souhaitée est à 17,5 mètres de la ligne des hautes eaux.

La dérogation mineure n'est pas essentielle à la réalisation du projet, car les trois demandes de permis déposées ont été approuvées et des permis ont déjà été délivrés pour des demandes conformes:

- Démolition, dépôt 11 avril 2023 demande 2023-034, permis émis 25 octobre 2023, 2023-172
- Nouvelle construction, dépôt 16 avril 2023 demande 2023-036, permis émis 25 octobre 2023, 2023-173
- Installation sanitaire, dépôt 12 octobre 2023 demande 2023-190, permis émis 25 octobre 2023, 2023-174

3. DM-2024-004

Adresse : terrain riverain chemin Lacasse
Matricule 3903-96-4242, lot 6 111 714

Demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une plateforme amovible de 1,2 mètres x 3 mètres

Toute personne pourra, par écrit, transmettre toute observation ou tout commentaire concernant ces demandes au plus tard le 18 mars 2024 à 16h00 à directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca Il est important d'inscrire dans l'objet que le message est destiné au conseil et y inscrire le numéro de la dérogation mineure soit : **DM-2023-220, ou DM-2024-003 ou DM-2024-004**

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 20 février 2024



Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 20^e jour du mois de février deux mille vingt-quatre.



Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière